



PROFESSIONNEL·LES DE L'ÉDUCATION,
DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL

LE 29 NOVEMBRE, ENSEMBLE EXIGEONS DE MEILLEURES CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION !

Depuis de nombreux mois, la colère monte dans les services et les professionnel·les. se mobilisent partout sur le territoire pour demander de meilleures rémunérations, notamment par l'octroi des dispositions du SEGUR pour toutes et tous !

Le besoin est urgent que les décisions soient prises pour répondre aux annonces faites nationalement, concernant la nécessaire revalorisation de l'ensemble des professionnel·les du secteur du fait des difficultés massives de recrutement mais aussi pour répondre à la reconnaissance des missions essentielles que toutes et tous exercent au quotidien.

Jusqu'à ce jour, le GOUVERNEMENT n'entend rien et renvoie toujours à plus tard cette question. Mais plus tard, il sera trop tard ! C'est aujourd'hui que les professionnel·les ont besoin que les paroles ne restent pas vaines ! C'est aujourd'hui que les populations accompagnées ont besoin de professionnel·les en nombre suffisant pour répondre à leur besoin !

Le Conseil Économique Social et Environnemental, dans son rapport de juillet 2022, le confirme également en recommandant en urgence une augmentation globale des salaires.

Les différents médias, également, se font le relai du manque cruel de moyens alloués, faute de reconnaissance et de niveau de rémunération adaptée, qui impactent les prises en charges.

Pour la CGT, il est inacceptable que les inégalités et les pertes de rémunération perdurent. Pour la CGT, il est inacceptable que les professionnel·les subissent l'absence d'équité de traitement dans l'attribution des dispositions du SEGUR.

Face à cette situation, nos organisations CGT appellent tous les professionnel·les à se mobiliser le 29 novembre 2022.

ENSEMBLE EXIGEONS :

- L'attribution du SEGUR pour toutes les professionnel·les du secteur social et médico-social quelles que soient leurs fonctions (techniques, administratives, socio-éducatives...)
- Une augmentation immédiate de 10% des rémunérations.
- Un salaire égal pour un travail de valeur égale

L'actualité des luttes du secteur médico-social sur notre site fédéral :
<https://www.cgtservicespublics.fr/filieres-missions/medico-sociale/>

